



Félix DE BELLOY
Président de l'Îlot

J'ai le grand plaisir, en tant que nouveau président de l'Îlot depuis juin dernier, de m'adresser à vous, ses généreux donateurs, qui rendez possibles nos actions. Administrateur de l'Îlot depuis 2009 et vice-président depuis 2019, je sais combien votre soutien est précieux pour aider l'association à agir en faveur d'une société plus juste et plus inclusive. Et avec vous, j'aurai à cœur de mettre en œuvre notre plan stratégique visant à faire de l'Îlot une association de référence nationale en matière de réinsertion des personnes sortant de prison ou sous main de justice. Car notre priorité est de la réinsérer. Ce cap, à horizon 2025, a pour ambition de quadrupler le nombre de nos bénéficiaires, de s'implanter sur de nouveaux territoires, d'innover dans les actions d'accompagnement et de répondre par des dispositifs adaptés aux transformations du monde pénitentiaire. Encore une fois, je suis honoré de présider aux destinées de l'Îlot et compte personnellement sur votre soutien pour faire vivre notre grande mission citoyenne.

> SOMMAIRE

Sanctionner et réinsérer, la double mission des TIG	P.2
Sébastien hébergé au CHRS Les Augustins	P.3
Le déménagement approche pour l'Îlot Val-de-Marne	P.3
Une baisse dans la collecte	P.4
Témoignage	P.4

AMÉNAGER LA PEINE, RENFORCER LA RÉINSERTION

Depuis plusieurs années, des textes de loi encouragent à faire de l'emprisonnement une sanction de dernier recours et à favoriser les alternatives à la détention et les aménagements de peine pour diminuer la récidive.



En effet, 63% des personnes libérées sans aménagement de peine récidivent dans les 5 ans, contre 34% quand elles ont exécuté un Travail d'intérêt général (TIG), l'une des peines alternatives sur laquelle la justice compte pour améliorer les chances de se réinsérer. Ainsi, les personnes condamnées à moins d'un an de prison et celles en fin de peine peuvent bénéficier d'un aménagement comme la détention à domicile sous surveillance électronique, avec le port d'un bracelet électronique, le placement à l'extérieur, la liberté conditionnelle ou encore la semi-

liberté. Ces aménagements répondent à la fois à l'enjeu de surpopulation carcérale et à celui de limiter l'impact « désocialisant » des courtes peines, pendant lesquelles il n'est guère possible de préparer le retour en société faute de temps. Bien accompagnés, ils permettent à la personne de mieux préparer sa réinsertion. C'est ici toute l'expertise des équipes de l'Îlot. En 2020, 50% des personnes sous main de justice qu'elles ont accompagnées bénéficiaient d'une peine aménagée ou alternative.

63% des personnes libérées sans aménagement de peine récidivent

n'est guère possible de préparer le retour en société faute de temps. Bien accompagnés, ils permettent à la personne de mieux préparer

sa réinsertion. C'est ici toute l'expertise des équipes de l'Îlot. En 2020, 50% des personnes sous main de justice qu'elles ont accompagnées bénéficiaient d'une peine aménagée ou alternative.

SANCTIONNER ET RÉINSÉRER, LA DOUBLE MISSION DES TIG

Depuis plus de 15 ans, l'Îlot accueille et accompagne vers la réinsertion des personnes condamnées à un Travail d'intérêt général (TIG). Une expertise que notre association souhaite développer ces prochaines années.

Le 7 juillet dernier, l'Îlot et l'Agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle (ATIGIP) ont signé une convention nationale pour l'accueil au sein de l'association de « Tigistes », les personnes condamnées à un TIG. Ce signe de reconnaissance intervient alors que l'Îlot a pour ambition d'accueillir toujours plus de personnes sous main de justice dans les prochaines années.



Une peine qui a du sens

De fait, nous accueillons des TIG dans nos établissements depuis plus de 15 ans par le biais de conventions locales. Nous marquons un intérêt particulier pour cette peine alternative à la prison car elle a du sens et rejoint les valeurs que nous portons. En effet, le TIG permet de sanctionner tout en réparant le tort commis à la communauté. Il offre en outre la possibilité aux personnes de renouer avec l'emploi, un levier essentiel pour leur réinsertion. Selon Christian Vilmer, directeur général de l'Îlot, « nous sommes persuadés qu'une peine exécutée, au moins en partie, dans un environnement professionnel adapté est un moyen efficace de réinsérer la personne et d'éviter la récidive. »

Le TIG individuel, un travail de « réparation »

Compte tenu d'une convention avec les Services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) de la Somme, la majorité des 29 Tigistes accueillis en 2020 à l'Îlot, l'a été dans nos établissements amiénois. Ils réalisent un « TIG individuel » dans nos Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), où ils œuvrent notamment à la propreté des lieux, et dans nos Ateliers et chantiers d'insertion, où ils se forment aux métiers de la restauration collective, de la mécanique et de la menuiserie. Pour Charles Barbezat, Directeur du CHRS les Augustins à Amiens, « l'avantage d'accueillir des Tigistes est de continuer à tisser des relations de

confiance avec l'administration pénitentiaire et les Juges d'application de peine. Cela permet d'être repéré comme une association socio-judiciaire investie dans sa mission et en capacité d'accueillir tout type de personnes placées sous main de justice ».

Le TIG pédagogique pour insérer et socialiser la personne

Depuis 2016, l'Îlot peut aussi accueillir des Tigistes au sein d'une Session d'orientation approfondie (SOA) à Aubervilliers. Ce projet a été imaginé en partenariat avec le SPIP de Seine Saint-Denis. Passibles d'une peine de prison, ils se voient proposer un TIG pédagogique, un programme intensif d'accompagnement vers l'emploi. Ainsi, comme l'explique Isabelle Cartagena, Responsable des Ateliers Qualification-Insertion en Île-de-France, ils font « le point sur leurs expériences et définissent un objectif professionnel réaliste. Puis, après un stage dans le métier envisagé, ou une enquête métier auprès des professionnels, ils participent à des ateliers collectifs et des entretiens individuels et continuent leurs démarches pour trouver un emploi : rédiger un CV, s'entraîner à l'entretien d'embauche, trouver une formation... ». En 2020, 50% des participants à la SOA ont trouvé un emploi ou une formation qualifiante !



En soutenant l'Îlot par votre don, vous nous permettrez d'accueillir et d'accompagner de plus en plus de personnes condamnées à un TIG et de leur offrir une nouvelle chance de se réinsérer et de contribuer économiquement à notre société.

AGIR DÈS LA SORTIE

PORTRAIT: Sébastien hébergé au CHRS les Augustins, porteur d'un bracelet électronique pendant deux mois et soumis à un suivi socio-judiciaire pendant 6 ans.



« Les éducateurs de l'Îlot t'apportent un soutien pratique et psychologique quand tu as l'impression de venir d'un autre monde. »

Libéré du Centre de Détention de Bapaume dans le Pas-de-Calais, après « 10 ans, 6 mois et 26 jours » d'emprisonnement, Sébastien est accueilli mi-mai 2020 au CHRS Les Augustins, à Amiens, dans le cadre d'un aménagement de peine. La perspective d'être hébergé dans un foyer l'avait d'abord heurté : « J'y ai passé toute mon adolescence, j'avais l'impression de faire un retour en arrière. » Toutefois la visite préalable de la structure l'a rassuré : « Ce n'était pas l'image du foyer d'enfant où on te mène à la baguette que j'avais gardée ». Aujourd'hui, son horizon s'éclaircit. Récemment, Dolores, son éducatrice référente, lui a même dit qu'il avait beaucoup progressé depuis sa sortie de prison. « Ça me booste. Ici, on t'encourage, alors qu'en détention, tu te fais rabaisser. » À 44 ans, il s'engage dans une formation d'agent d'entretien. Il a obtenu avec succès un premier diplôme et poursuit une seconde session diplômante. Il a hâte de commencer à travailler pour s'assumer financièrement et se prépare à passer son permis de conduire.

Avec son éducatrice référente, il a entrepris des démarches pour obtenir un logement. « Je dois réussir à me débrouiller seul, à être autonome », déclare-t-il. Cependant, les éducateurs de l'Îlot restent pour lui une béquille indispensable. « Ils t'apportent un soutien pratique et psychologique quand tu as l'impression de venir d'un autre monde. Tu as perdu tous tes repères, toute capacité d'initiative. Ils m'ont écouté et rassuré. Ce sont eux qui ont pris mes rendez-vous à la banque, à Pôle emploi, dans le cadre de mes soins, soutenu et accompagné dans mes démarches administratives car je n'osais pas le faire. »

Dans l'attente d'un logement de droit commun, Sébastien a intégré mi-avril 2021 un appartement en intermédiation locative géré par l'Îlot. Il s'acquitte chaque mois de son loyer tout en continuant de bénéficier du même accompagnement socioéducatif de l'Îlot. Encore une étape supplémentaire vers l'autonomie.

LE DÉMÉNAGEMENT APPROCHE POUR L'ÎLOT VAL-DE-MARNE

Au printemps 2022, les résidents de l'Îlot Val-de-Marne, prendront leurs nouveaux quartiers à Fontenay-sous-Bois.



Les résidents de l'Îlot Val-de-Marne, actuellement hébergés dans nos CHRS de Villiers-sur-Marne et de Vincennes déménageront en avril 2022. Après des mois de travaux, réalisés par le bailleur social 3F, la livraison du nouveau CHRS l'Îlot Val-de-Marne, idéalement placé au cœur de Fontenay-sous-Bois, marquera une nouvelle étape pour notre association. Le nombre global de places, 43, restera le même. Mais le nouveau centre pourra désormais accueillir des femmes seules avec enfant de plus de 3 ans. Pour Philippe Garganne, responsable de l'établissement l'Îlot Val-de-Marne « cela va demander à notre équipe de travailleurs sociaux d'acquérir de nouvelles compétences pour travailler la notion de parentalité, sans se substituer aux parents ». Pour cela, elle pourra bénéficier de l'expérience de notre équipe amiénoise, déjà confrontée à cette thématique. Autre nouveauté, l'Îlot Val-de-Marne proposera des studios et non plus seulement des chambres. « Nous nous portons à la hauteur des standards d'aujourd'hui, avec des espaces plus grands et plus privés, puisque chaque studio disposera d'une kitchenette et de sanitaires. De quoi encourager l'autonomisation de nos résidents » conclut Philippe Garganne.

S'ENGAGER AVEC L'ÎLOT

UNE ANNÉE QUI S'ANNONCE PLUS DIFFICILE POUR LA COLLECTE

En 2020, grâce à la générosité de ses 11 000 donateurs, l'Îlot a su s'adapter aux conditions imposées par la crise sanitaire et surmonter les difficultés, notamment l'impossibilité du « présentiel ». Leur aide a été déterminante quand nous faisons face à des frais supplémentaires (achat de masque, de gel hydro-alcoolique, etc.) et à des recettes en baisse, liées à l'activité ralentie, voire stoppée, de nos ateliers. Aussi, nous remercions toutes celles et ceux, qui, par leur don, nous ont donné les moyens de mener, avec beaucoup de détermination, notre mission en faveur de l'insertion des plus vulnérables.

Malheureusement, nous constatons depuis le printemps dernier, un ralentissement de notre collecte de dons. Cette baisse sensible de nos recettes risque d'impacter les actions que nous avons prévues de mener, notamment pour faire face à la vague de précarité et d'exclusion générée par la pandémie.

Alors que les financements publics, suite à la crise, se font plus rares, le soutien de nos donateurs est essentiel et même vital à certains de nos nouveaux projets. C'est le cas de notre programme d'accueil de personnes en semi-liberté, lancé fin 2020 et intégralement financé par la générosité publique. C'est pourquoi nous vous invitons très chaleureusement à nous renouveler votre soutien pour nous permettre d'accompagner des personnes détenues pendant leur temps passé hors les murs et leur donner les moyens de bâtir leur projet professionnel. Un enjeu primordial pour éviter la récidive, car les personnes sous main de justice éprouvent de très grandes difficultés à réintégrer de manière autonome notre société et notamment à retrouver un emploi. Cet accompagnement leur permet ainsi une transition efficace tant sur le plan social qu'économique.

Merci par avance de nous adresser votre don dès que possible. Ensemble, agissons pour leur réinsertion !

TÉMOIGNAGE



Patricia Jeanson,
administratrice à l'Îlot

« Je connais l'Îlot depuis une vingtaine d'années, ayant été salariée de l'association Le Mail, partenaire de l'Îlot pour la prise en charge des addictions. Ainsi, j'ai eu très souvent l'occasion de travailler avec ses équipes amiénoises. Prendre soin des personnes « addict » nécessite de les écouter, de les soutenir, de respecter leurs choix et de se coordonner avec d'autres acteurs de terrain, car nul ne possède l'ensemble des compétences nécessaires. Pour l'Îlot, le fait d'avoir eu à faire à la justice, d'avoir connu la prison ou d'avoir vécu en grande précarité n'est pas synonyme d'exclusion définitive de la société. Avec un accompagnement personnalisé de qualité, la personne peut retrouver son autonomie et sa place de citoyen. L'Îlot a besoin d'être soutenue dans son action car le public qu'elle accompagne est trop souvent l'objet de stigmatisation et de rejet. »

Patricia Jeanson a été élue au Conseil d'administration de l'Îlot en juin 2021 et habite Amiens.

UN DON, UNE ACTION

60 € = Permet de fournir **un repas, midi et soir pendant une semaine** dans notre établissement d'urgence la Passerelle.

170 € = Permet à une personne de bénéficier **d'une semaine d'accompagnement** dans les ateliers d'insertion de l'Îlot à Amiens.

Si vous êtes assujetti(e) à l'impôt sur le revenu (IR), votre don ouvre droit à une réduction d'impôt de 75% dans la limite de 1 000€. Au-delà et dans la limite de 20% de votre revenu imposable, la réduction est de 66%.

Si vous êtes assujetti(e) à l'impôt sur la fortune immobilière (IFI), votre don ouvre droit à une réduction de votre IFI de 75% dans la limite de 50 000€.



➤ Découvrez toute notre actualité sur notre site : www.ilot.asso.fr

➤ Devenez bénévole en nous contactant : benevoles@ilot.asso.fr

➤ Rejoignez-nous sur :

